

L'ÉCHO DE MONTMARTIN

n°1 Avril 2021



DOSSIER

4-7

Montmartin en transition ! Mobilité, rénovation énergétique

Mobilité douce et sécurisation du bourg
Rénovation énergétique
Les déchets aujourd'hui et demain

UN NOUVEAU LOGO
ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

3

UNE PERMANENCE OUVRE EN
MAIRIE POUR VOUS ORIENTER
DANS VOS TRAVAUX DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

6

TILLOUN, L'ASSOCIATION POUR
ACCOMPAGNER LES PARENTS

11

P. 3 INFOS À LA UNE :

Nouveau logo, application mobile... la municipalité communique avec vous.

P. 4 DOSSIER « MONTMARTIN EN TRANSITION ! »

- Mobilité douce et sécurisation du bourg.

- Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) : une permanence en mairie et un nouveau service mis en place par la CMB pour vous orienter dans vos travaux.

- Les déchets aujourd'hui et demain.

P. 9 PENDANT CE TEMPS...

La municipalité vous informe.

P. 10 DES NOUVELLES

De la vie associative, économique et culturelle.

Edito du Maire

Madame, Monsieur,

Vous le voyez, la communication de la commune fait peau neuve ! « L'Echo de Montmartin », nouveau format du bulletin municipal, devrait paraître une à deux fois par an, pour fournir une information de fond à tous les habitants sur l'action du conseil municipal et la vie culturelle, associative et économique de la commune. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à son lancement.

Cette information de fond sera complétée par des informations plus ponctuelles en fonction des besoins, via les flash-Infos que vous connaissez maintenant et l'application PanneauPocket, qui vous prévient directement sur le téléphone des alertes postées par la municipalité. Actuellement 182 smartphones sont connectés, soit environ 30% des foyers de la commune.

Un nouveau logo, un nouveau journal, des moyens d'informations rapides, et bientôt un nouveau site internet largement enrichi par rapport à l'existant, que nous devrions pouvoir mettre en ligne avant l'été.

En cette période difficile pour tous, il est important, plus que jamais, de garder le lien. Les personnes isolées qui s'étaient signalées ont pu être accompagnées, à travers des appels téléphoniques, des visites, des livraisons de livres ou des services de transport. A défaut de pouvoir organiser des réunions publiques et aller à la rencontre des habitants, nous nous sommes adaptés, avec des questionnaires papier par exemple... Dans l'espoir que la situation sanitaire



s'améliore, nous souhaitons tous pouvoir nous retrouver bientôt autour d'événements plus festifs ! En attendant, le monde de la culture a besoin de nous, c'est pourquoi nous avons voulu envoyer un message fort en demandant à l'association Chauffer dans la noirceur, l'organisation d'événements toute l'année auprès des différents publics de Montmartin.

Dans la perspective d'un avenir meilleur, continuons à nous protéger nous et nos proches.

Bien à vous,

Bruno QUESNEL, Maire de
Montmartin-sur-mer

Un nouveau logo

entre tradition et modernité



Le conseil municipal a souhaité renouveler la manière dont il communique auprès des montmartinais et montmartinaises, aussi bien sur le fond que sur la forme. Accompagné par Amandine de Studio44, graphiste freelance à Saussey, la première étape a consisté à se doter d'une nouvelle charte graphique et surtout d'un nouveau logo !

Le concept proposé reprend l'ancien blason de la ville pour garder une continuité et une notion historique, tout en lui apportant modernité, design, douceur et élégance. On y retrouve ce qui fait le cœur de notre commune : le bourg ancien représenté par son clocher bien particulier, la campagne symbolisée par les champs, et bien sûr la mer et son environnement préservé, que l'on retrouve à travers les vagues, la dune et les oyats. Un petit coin de paradis sous le célèbre soleil normand !

Nous espérons qu'il vous plaira autant qu'à nous.



PanneauPocket

l'information gratuite et instantanée

LA MAIRIE
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerté les habitants

Disponible gratuitement sur

La mairie se rapproche aussi de vous grâce à l'application mobile PanneauPocket. Ce système très simple et efficace prévient instantanément les habitants à chaque alerte et information publiée par la mairie.

L'application est accessible à tous en téléchargement gratuit sur smartphone, tablette ou ordinateur, sans publicité. Elle ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle des utilisateurs. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en « favoris » une ou plusieurs communes.

« En cas de problème, il est fondamental que nous puissions communiquer très rapidement avec la population », souligne le maire, Bruno Quesnel. Et sur une note plus légère, vous avez été nombreux à suivre pendant le deuxième confinement une série d'énigmes pour vos promenades dans le bourg !

« MONTMARTIN EN TRANSITION »

Mobilité, déchets, rénovation énergétique... la transition écologique sur tous les fronts !

MOBILITÉ DOUCE ET SÉCURISATION DU BOURG

Presque 400 répondants au questionnaire !

67%

des montmartinais jugent la vitesse de circulation excessive dans le bourg

C'était un engagement de tous lors de la campagne municipale, mais aussi et surtout une préoccupation importante de la population : sécuriser la circulation à pied et à vélo dans le bourg et encourager les mobilités dites « douces », pour limiter la pollution et améliorer notre cadre de vie. Afin de faire un état des lieux du vécu et du ressenti des habitants, le conseil municipal a

diffusé à l'automne un questionnaire à tous les habitants. Presque 400 personnes (160 foyers) ont répondu et fait part de remarques, difficultés et suggestions que ce soit sur le stationnement, la vitesse des voitures, les déplacements à pied ou en vélo. Nous aurions beaucoup aimé pouvoir organiser une réunion publique pour en rendre compte et surtout échanger, malheureusement la situation actuelle nous oblige à faire différemment.

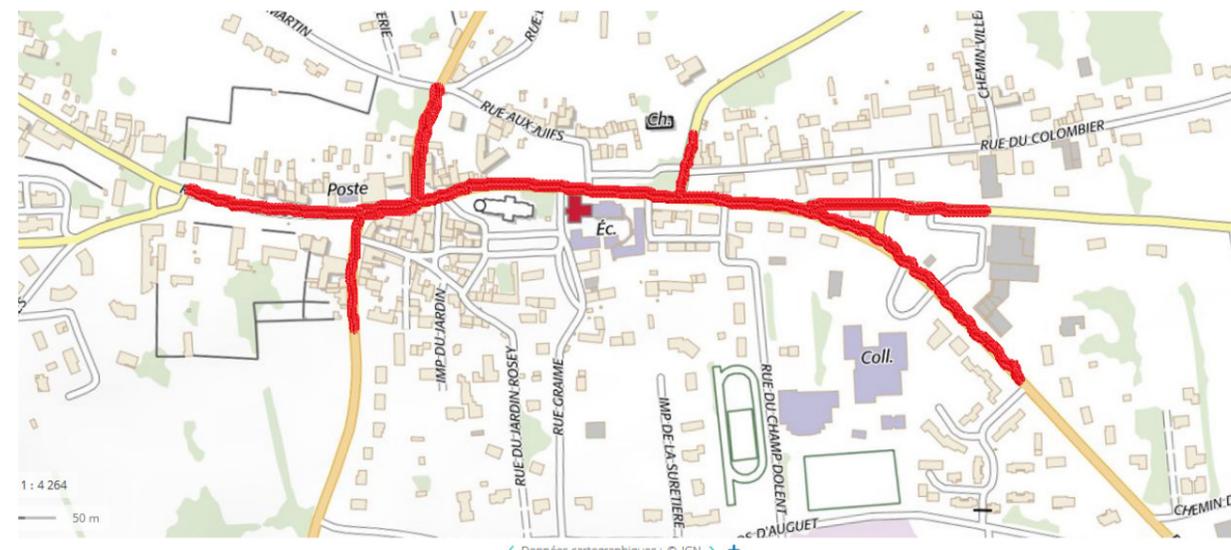
Deux sujets sont particulièrement ressortis du questionnaire :

- La vitesse excessive (67%). Qu'elle soit réelle ou ressentie, la vitesse est jugée excessive dans l'ensemble du bourg, aux entrées et sorties ainsi que dans quelques rues plus excentrées. Outre la vitesse, l'intensité du trafic ainsi que le passage de nombreux camions donnent un sentiment fort d'insécurité pour les piétons et les cyclistes.
- L'envie de se déplacer autrement qu'en voiture (77%). On peut cependant s'étonner du peu d'enfants qui se déplacent en vélo ou à pied pour aller à l'école, au collège, aux activités sportives ou à la bibliothèque. Le manque d'équipements et le sentiment d'insécurité y sont pour beaucoup. Il faut donc accompagner cette évolution par l'implantation de stationnements de vélos, de voies plus sécurisées et une « éducation » ciblée (journée du vélo, ateliers de réparation, journée avec le collège ou l'école, semaine de la mobilité douce..).

Par ailleurs, l'ensemble ou presque des répondants ont évoqué le carrefour entre les départementales D20 et D49 (axe Coutances-Bréhal / route de Quettreville à la mer), alors qu'il n'y a paradoxalement pas ou peu d'accidents. La difficulté vient des priorités à droite, qui sont jugées anxiogènes, en particulier l'été lorsque le trafic est important.

des montmartinais veulent plus de pistes cyclables

78%



Plan du bourg à 30 km/h

Et maintenant ?

La question des déplacements est complexe, les réponses à y apporter aussi. Certains aménagements peuvent être réalisés rapidement, d'autres nécessitent une réflexion globale et des investissements importants, sur la durée du mandat.

D'ores et déjà, le stationnement dans le bourg va être revu. Des places minutes pour les voitures vont être délimitées devant les commerces et des places réservées aux personnes handicapées, permettant à chacun de pouvoir faire plus facilement ses courses dans le bourg. Des stationnements pour les vélos sont en cours d'installation devant la mairie, les commerces et la Poste. D'autres implantations sont prévues. La municipalité rappelle par ailleurs qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs hors marquage au sol, notamment rue de la mer.

Pour sécuriser les entrées et sorties de bourg, les panneaux des rues du docteur Pigaux et serade la foire seront déplacés : de nouvelles habitations seront incluses, la vitesse limitée à 50km/h et l'implantation de miroirs possible pour les sorties dangereuses. Par ailleurs, la vitesse des voitures sera limitée à 30km/h dans le centre bourg, dès autorisation par la préfecture. Des tests de radars pédagogiques seront réalisés d'ici l'été afin de mesurer le nombre de passages et la vitesse des véhicules avant une implantation définitive.

La circulation va évoluer dans plusieurs rues, après accord de la Préfecture.

La rue Lohier sera mise en sens unique dans le sens de la descente, la sortie sur la rue de la mer étant dangereuse et sans visibilité. La ruelle entre la rue du Colombier et la rue de la Foire sera fermée à la circulation, seuls les piétons, cyclistes et riverains pourront l'emprunter. Enfin, la rue aux juifs et la rue du champ dolent seront en double sens pour les vélos. Cela permettra aux cyclistes d'éviter le carrefour et prolongera la piste cyclable qui vient de Coutances. Le gymnase, la salle d'escalade et le city stade seront ainsi plus accessibles.

Montmartin-sur-mer plage:

Une agglomération sera prochainement créée afin de limiter la vitesse de circulation à 50km/h à la plage. L'allée des joncs sera mise en double sens pour les vélos, les véhicules seront ainsi avertis d'une situation qui existe de fait. C'est plus sécurisant et plus « logique » que de faire le tour. Enfin, les coussins berlinois vont être enlevés dans la rue des marais. Ils étaient inefficaces et très gênants pour les riverains. Pour l'été, une réflexion conjointe avec la commune de Regnéville sur mer est engagée au sujet d'une voie partagée vélo / voiture pour relier les deux communes.

Quant au carrefour du centre-bourg, des tests seront faits en lien avec le Département, pour tenter de le sécuriser. Nous sommes conscients que ces changements, même modestes, nécessiteront un temps d'adaptation. Nous sommes cependant convaincus de la nécessité d'accompagner les évolutions et d'encourager d'autres modes de déplacement. C'est pourquoi une réflexion plus globale va être menée avec l'aide du Département pour améliorer le flux de circulation.

Une réflexion est menée en parallèle avec le Département et les communes voisines du littoral sur la circulation des vélos. Comment accéder facilement à plage ? Aux commerces ? Comment raccorder les pistes cyclables déjà existantes ? Comment aller à Hauteville-sur-mer, à Regnéville-sur-mer ? Quels sont les axes à aménager ? Il existe un projet de voie cyclable maritime européenne, « la Vélomaritime » qui fera le tour de la Manche et donc passera à la plage. C'est une belle opportunité pour la commune, et nous devons dès à présent réfléchir à comment la relier au bourg, au camping...

La mobilité, une nouvelle compétence de la CMB

Coutances mer et bocage a voté le 24 Mars dernier pour prendre la compétence mobilité. Les communes doivent également se prononcer en conseil municipal. Il s'agira pour la CMB de promouvoir les mobilités sur le territoire (co-voiturage, transports publics...), hors pistes cyclables qui restent des compétences liées à la voirie.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

Une permanence en mairie et un nouveau service mis en place par la CMB pour vous orienter dans vos travaux

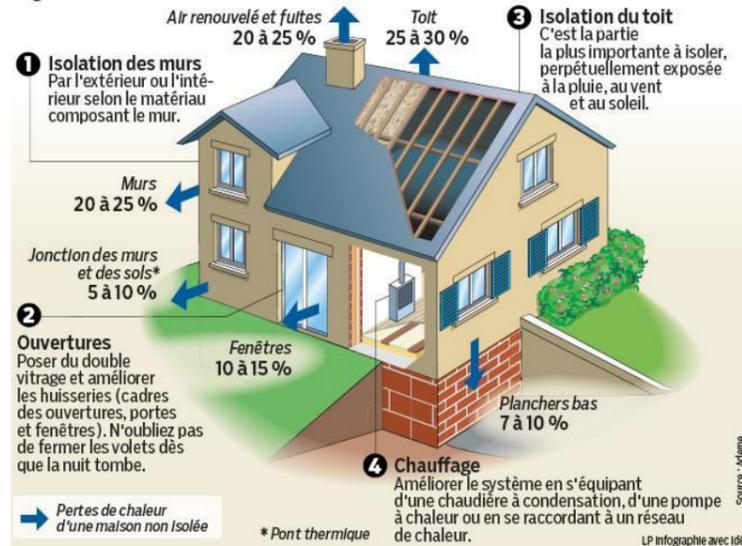
Isoler son logement, c'est l'assurance d'un meilleur confort, d'économies sur la facture de chauffage et d'un plus grand respect de l'environnement. De nombreux dispositifs d'aides financières aux particuliers existent pour la rénovation énergétique de leur habitation. Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver...

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique, ou « SARE », est un service mis en place par la communauté de communes Coutances Mer et Bocage depuis le 2 janvier 2021 pour accueillir, renseigner, orienter et accompagner les demandeurs souhaitant bénéficier d'aides financières pour la rénovation énergétique de leur habitation.

LES AVANTAGES D'UNE BONNE ISOLATION SONT MULTIPLES :

- sensation de confort en période de froid,
- protection contre les pics de chaleur,
- neutralisation des nuisances sonores,
- coûts de chauffage réduits,
- montée en température rapide des pièces habituellement inoccupées,
- revalorisation de votre patrimoine.

QUATRE ZONES DE DÉPERDITION DE CHALEUR



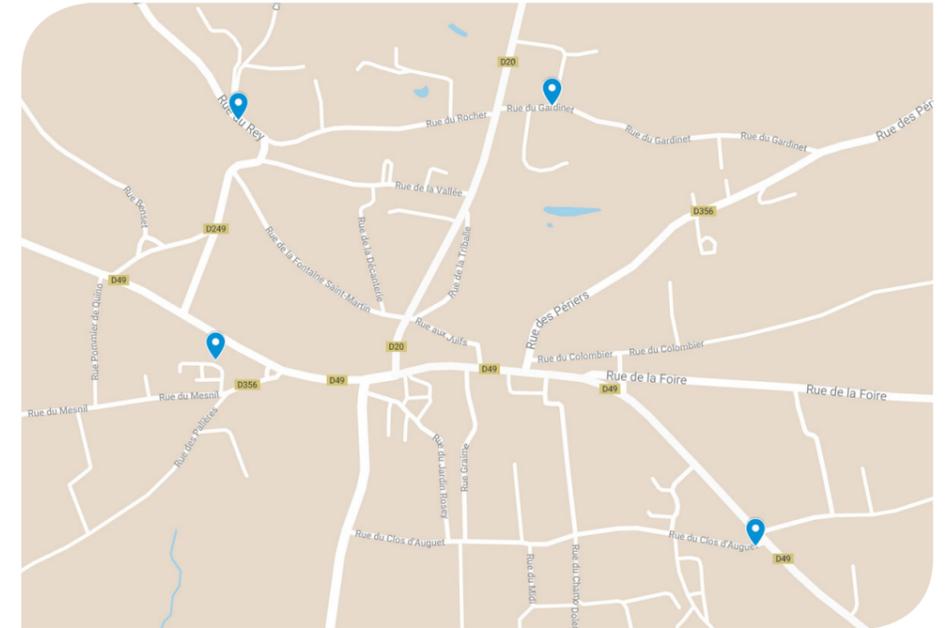
Si vous avez un projet, vous pouvez appeler la mairie de Montmartin-sur-mer pour prendre rendez-vous (02.33.47.54.54), un élu vous recevra pour échanger sur votre projet de travaux. Il pourra vous mettre en relation avec la personne de la CMB, qui constituera les dossiers relatifs aux aides. Par ailleurs, d'autres aides à la rénovation sont également disponibles, comme par exemple pour le maintien à domicile des personnes âgées ou isolées, il pourra vous aiguiller.

LES DÉCHETS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Un produit devient un déchet dès lors que l'on décide de s'en séparer. Nous produisons essentiellement 2 types de déchets : les déchets ménagers et les déchets de jardinage. Les déchets ménagers sont pris en charge par le Syndicat mixte de La Perrelle qui sera dissout au 31 décembre 2021. Rassurons-nous, nos déchets seront toujours ramassés, triés, valorisés et enfouis pour le reste (il n'existe aucun incinérateur sur le territoire). Les déchets de jardinage à Montmartin ne sont pas ramassés et doivent être apportés en déchetterie si on souhaite s'en débarrasser. Par ailleurs, il existe sur la commune plusieurs points d'apport volontaire (PAV) pour les cartons et le verre (cf carte de la commune).

Les coûts de collecte, de tri, de valorisation et d'enfouissement sont en constante augmentation pour la collectivité mais aussi pour les particuliers. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), prélevée par l'État, va augmenter. Elle sera répercutée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les particuliers. C'est pourquoi il est important de réfléchir à réduire le volume des ordures que nous produisons.

D'autre part, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire nous impose de réduire le volume de nos ordures ménagères de 15 % en 2030 par rapport à 2010, de tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025, de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 par rapport à 2015 dans la restauration collective... Il faut donc s'y mettre collectivement !



Points d'apport volontaire de déchets recyclables

Ensemble nous pouvons progresser, même si sur le territoire de la CMB nous sommes déjà très bons sur le tri des déchets et donc sur les volumes d'ordures ménagères à stocker. Néanmoins avant d'acheter et de jeter, nous pouvons toujours réfléchir au vrac, au réemploi, revendre, donner à Tri-tout à Coutances, recycler, composter, et enfin éliminer. C'est surtout sur le volume de déchets de jardinage que nous pouvons progresser. Sur le territoire de la CMB nous produisons chaque année 9 000 tonnes d'ordures ménagères (163 kg/hab) et 9 500 tonnes de déchets de jardinage (171 kg/hab).

VOUS POUVEZ APPORTER VOS SACS, BOITES ET AUTRES BOCAUX CHEZ VOS COMMERÇANTS POUR LIMITER L'UTILISATION DE SACS JETABLES EN PLASTIQUE.

La loi contre le gaspillage alimentaire de février 2020, reconnaît que « tout consommateur final peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté ». Point qui devrait rassurer les commerçants, la loi indique clairement que « le consommateur est responsable de l'hygiène et de l'aptitude du contenant ».

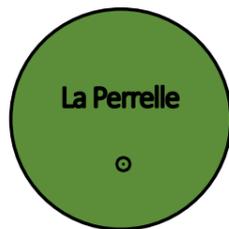
Ecobuage, arrêtons de s'enflammer !

En France, on estime qu'un million de tonnes par an de déchets de jardinage des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Contrairement aux idées reçues, l'apport volontaire en déchetterie est préférable à une combustion à l'air libre. Ici à Montmartin, on peut déposer nos déchets à la déchetterie de Hyenville, mais aussi les valoriser au jardin en les compostant ou en les broyant pour le paillage par exemple. Pour faciliter cette pratique, la commune envisage de louer régulièrement un broyeur pour une utilisation collective sur un jour donné. Chacun repartirait ou non avec ses broyats, le reste serait utilisé par les agents techniques pour l'entretien des espaces communs. Si vous êtes intéressés, faites-le nous savoir !

Le saviez-vous ?



50 kg de végétaux brûlés émettent autant de pollution que **14 000 km** parcourus par une voiture récente (environ 700 allers retours en déchetterie, sur la base d'un trajet de 20 km) ou 3 semaines de chauffage au bois d'une maison équipée d'une chaudière à bois performante.



SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE

LE COMPOSTAGE, QUOI DE PLUS NATUREL !

Chaque année, la collecte et le traitement des déchets ménagers coûtent de plus en plus cher, en dépit des efforts des uns et des autres pour les trier et les déposer dans les conteneurs des points d'apport volontaires et dans les déchetteries.

Trois types de déchets sont particulièrement coûteux :

- **Les ordures ménagères**, celles qui sont collectées à votre porte.
- **Les tontes de pelouses** qui sont portées en déchetteries.
- **Les branchages** également déposés en déchetteries.

Vous pouvez contribuer à une nouvelle économie en décidant de composter

- **Vos déchets verts** (feuilles mortes, tontes de pelouses, branchages broyés...)
- **Vos déchets fermentescibles** (épluchures, fruits et légumes non consommables, le marc de café...)

Composter, c'est transformer des déchets organiques en humus. Pour cela il faut entasser les déchets pendant 6 à 8 mois au-dessus d'une surface plane, en contact direct avec la terre dans un endroit aéré. Le produit obtenu est un engrais particulièrement écologique et économique auquel vous trouverez de nombreux usages dans votre jardin car il est léger et aère le sol, parce qu'il retient l'eau et évite le dessèchement, parce qu'il fixe les éléments nutritifs indispensables à vos plantations.

C'est pourquoi, le Syndicat mixte de la Perrelle met à disposition des composteurs pour les habitants des communes adhérentes au syndicat, sur simple **présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Une participation de 10 € vous sera demandé pour la mise à disposition d'un composteur le jour du retrait.**

Si vous souhaitez vous impliquer dans cette démarche nous vous invitons, à nous retourner le bon de réservation ci-dessous.

A l'avance nous vous remercions de contribuer ainsi à la gestion économique et écologique des déchets ménagers.

✂ **Bon de réservation pour la distribution d'un composteur individuel sur le territoire du Syndicat mixte de La Perrelle à nous retourner par courrier ou par mail.**

Une participation de 10 € sera demandé pour la mise à disposition d'un composteur le jour du retrait.

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Code postal + Ville

Tel :

Adresse Internet (Email) :

.....
20, rue du Général de Gaulle BP 4 50290 BRÉHAL ☎ 02.33.61.47.93 ✉ laperrelle.syndicat@gmail.com

PENDANT CE TEMPS...

LE CONSEIL VOUS INFORME

Les associations

Montmartin compte de nombreuses associations sportives, sociales ou culturelles, qui dynamisent la vie de la commune et viennent en aide à ceux qui en ont besoin : anim' Montmartin, Un air de fête, Chauffer dans la noirceur, associations sportives... Elles jouent un rôle fondamental dans l'animation de notre commune.

La municipalité souhaitait les soutenir en mettant à disposition un local, c'est chose faite : l'ancienne salle de classe qui se

situe au-dessus des locaux de Chauffer dans la noirceur a été rénovée et le foyer des anciens a été reconverti en maison des associations. Il accueille vos activités ponctuelles ou régulières, sur la base d'un créneau réservé par semaine par exemple. La nouvelle association Tilloun et l'espace parents des Unelles y ont déjà trouvé refuge. Au programme : des permanences d'accueil des parents à la recherche d'information, des soirées rencontres, des ateliers, l'aménagement des espaces verts autour du foyer, pour favoriser la convivialité et le partage entre générations. Les demandes de

subventions évoluent aussi: elles devront dorénavant être transmises en mairie avant le 28 février de l'année en cours, pour pouvoir être arbitrées et inscrites au budget. Le dossier de demande de subvention est disponible en mairie et bientôt sur le site internet. Les associations montmartinaises qui ont bénéficié de subventions ces dernières années ont été informées par les élus municipaux.

Si vous avez un projet associatif, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie, nous ferons tout notre possible pour vous accompagner !

Inscriptions à l'école

Vos enfants vont faire leur rentrée à l'école en septembre 2021, vous devez les inscrire. Dans un premier temps, il faut se rendre à la mairie muni du livret de famille pour la préinscription ensuite prendre rendez-vous auprès de Mme Lainé la directrice de l'école. Elle vous recevra un jeudi ou un vendredi de préférence afin de finaliser l'inscription de votre enfant. L'école accueille les enfants dès 2 ans et l'inscription doit se faire avant la rentrée du 2 septembre 2021, même pour un enfant qui ne viendrait qu'en janvier afin d'anticiper l'organisation des classes.

Jeunes : pensez au recensement citoyen

Si vous avez eu 16 ans récemment, n'oubliez pas de vous faire recenser en mairie ! L'attestation de recensement vous sera nécessaire pour l'inscription aux examens et sur les listes électorales. Si vous n'avez pas fait votre recensement dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans

Confinement et seniors

Les personnes vivant seules et qui avaient formulé une demande d'accompagnement pendant la crise sanitaire ont été réconfortées par des appels téléphoniques réguliers, des visites, des livraisons de livres en collaboration avec les bibliothécaires de Montmartin, des transports pour des courses sur la commune. Des déplacements occasionnels sur d'autres communes ont aussi été effectués par les conducteurs bénévoles du «service de transport solidaire». Depuis le début de l'année, les familles demandent de plus en plus souvent des aides à domicile pour leurs parents. Le confinement et l'hiver engendrent la sédentarité et par conséquent la perte d'autonomie de nos seniors. Si vous êtes travailleurs dans le domaine de l'aide à la personne, faites connaître vos disponibilités à la mairie. Mais le printemps arrive, nous allons pouvoir sortir au soleil !

Un point sur les travaux

Depuis le début de la mandature, des travaux ont été effectués par les services techniques :

- Les vestiaires du terrain de football et le local de l'arbitre ont été restaurés,
- Plusieurs raccordements au réseau d'assainissement ont été réalisés,
- Une nouvelle section du cimetière est progressivement aménagée, qui inclura un jardin du souvenir et un colombarium,
- Des bacs de récupération des déchets ont été installés à l'entrée de la plage, afin que chacun puisse y déposer les déchets générés ou retrouvés lors de ses balades et pique-nique,
- Des parkings à vélo sont progressivement mis en place dans le bourg,
- Camping les Gravelets : l'accueil a été totalement restauré, des toilettes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été créées, la salle des Gravelets et les sanitaires du camping ont

été mis aux normes, des chalets ont été réparés.

Bureau de poste : des travaux pour la labellisation France services

Le bureau de poste de Montmartin sur mer va faire l'objet de travaux d'aménagements d'intérieur et il sera labellisé France Services. Il sera donc fermé du 17 mai au 5 juillet 2021. Le bureau de poste de Lingreville dont les horaires ont été élargis prendra le relais pour les activités de guichet et de Maison des Services au Public (MSAP). Il sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 ainsi que le samedi matin de 9h à 12h. Le conseil bancaire sera assuré à Agon-Coutainville. Pour des raisons de sécurité, le distributeur de billets ne fonctionnera pas. Maison France Services permet d'accéder aux services publics et d'être accueilli par une personne formée pour effectuer les démarches du quotidien : immatriculation, permis de conduire, impôts, ect.

Vie associative, culturelle et économique

Banque alimentaire : Association « Aide et partage »

L'association Aide et partage de Montmartin-sur-mer se charge avec les bénévoles des 11 communes environnantes de la confection des colis de la banque alimentaire. Les denrées, collectées gratuitement, proviennent en majorité des magasins mais aussi des industriels et des producteurs de légumes, où elles sont souvent sauvées du gaspillage. La livraison est assurée par camions à partir de Saint-Lô vers chaque relais, dont celui de Montmartin. Les familles peuvent bénéficier de cette aide selon leurs revenus, le nombre de personnes

composant le foyer et les charges, le temps de retrouver un emploi et/ou de rembourser un endettement. Les membres de l'association Aide et partage ont bénéficié d'une formation à l'écoute et au soutien des personnes en situation de difficultés afin de pratiquer un accompagnement plus efficace.

En janvier 19 familles (35 personnes) sur le canton ont reçu des colis. Pour en bénéficier, vous pouvez vous rapprocher de Nicole Poullain, adjointe aux affaires sociales de Montmartin, qui assure des permanences en mairie les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 12h. Secrétariat de la mairie : 02 33 47 54 54.

Patrimoine: la longue histoire des fours à chaux

Bénéficiant d'un gisement calcaire très pur, le pays de Montmartin possède depuis des siècles de nombreux fours à chaux. Selon Marcel Cauvin, auteur de *Montmartin-sur-mer et sa foire médiévale*, « la fabrication de la chaux à Montmartin, Orval et Montchaton date des temps les plus reculés, [...] on a des documents relatifs au Moyen-âge. »

La chaux est obtenue par la calcination de pierre calcaire à environ 900 °C. A l'origine, « on fabriquait la chaux dans des fours de peu de dimensions, construits, quelquefois temporairement, au milieu des landes, à proximité à la fois des sources de combustible et de pierre [...]. Le combustible était l'ajonc, arbuste épineux croissant en abondance dans les landes : on le coupait tous les quatre ans et il était utilisé pour chauffer les fours de boulangers. Selon la grandeur du four, il en fallait de 20 000 à 40 000 fagots. Cinq à six hommes entretenaient un feu ardent [pendant] huit jours par temps pluvieux, cinq par temps sec. On tirait de chaque fournée 50 à 100 tonnes de chaux vive. »

A partir du XIX^{ème} siècle, l'ajonc est abandonné pour la houille, importée par le port de Regnéville, et les fours à chaux peuvent dorénavant chauffer en continu. C'est l'âge d'or : « En 1844 il y avait huit fours en activité : à la Chicane, au chemin de Grimou

ville et aux Gravelets. Avec les carrières, ils urnissaient du travail à 130 ouvriers, et par conséquent faisaient vivre environ un tiers

de la population de la localité. ». La chaux produite était principalement destinée à l'amendement de la terre agricole et était acheminée depuis les ports de Regnéville et de Granville vers la Bretagne et les îles Anglo-normandes. Puis le chaulage des terres étant de moins en moins pratiqué, les fours ont été progressivement abandonnés, si bien qu'« au début du XX^e siècle, il n'en restait plus qu'un, qui s'éteignit en 1914, le jour de la mobilisation de son propriétaire. Aucun n'a été rallumé. »

Le four à chaux des Gravelets est visible à Montmartin-sur-mer sur la gauche de la D20 vers Coutances, au niveau du croisement entre la rue du docteur André Pigaux et la rue du Rocher. Aujourd'hui simple espace de balade, il pourrait retrouver vie en accueillant aux beaux jours des concerts et fêtes locales.



Tilloun, une nouvelle association pour accompagner les parents

L'association Tilloun, en dormance depuis plusieurs années, retrouve un nouveau souffle à l'initiative de jeunes parents pour organiser de nombreux événements autour de la petite enfance. 3 questions à Maël Robert, son président.

Tout d'abord, pourquoi Tilloun ?

Tilloun signifie affectueux en vieux normand, cela illustre notre démarche. Nous avons envie de nous retrouver, de créer du lien entre familles, autour d'activités avec nos enfants. Tilloun est née en 2009 à l'initiative de Françoise Davoury, qui organisait des ateliers de portage et de massage pour bébés puis des rencontres autour de chansons en langue des signes. Nous sommes actuellement une dizaine de familles avec de jeunes enfants et nous espérons que d'autres nous rejoignent.

Quelles sont les activités de l'association ?

Nous avons en projet plusieurs types d'événements même si le contexte sanitaire nous freine dans nos envies. Nous voulons organiser des soirées parentalité trimestrielles le mardi soir avec des intervenants spécialisés, autour de différents thèmes : nutrition, rapport aux écrans... Nous avons commencé à nous rencontrer le samedi matin pour des ateliers d'éveil, des histoires contées, des lectures, de l'éveil musical pour les jeunes enfants. Nous

proposerons aussi des ateliers de portage et de massage ainsi que des formations axées sur les premiers secours pédiatriques. Nous avons ainsi pu nous retrouver dans la cour de l'école élémentaire pour assister à la lecture de Roule Galette avec des marionnettes créées par des assistantes maternelles (voir photo ci-dessous).

Et pourquoi Montmartin-sur-mer ?

La commune met à notre disposition via une convention un local partagé avec d'autres associations que nous appelons la « p'tite maison », qui se trouve à côté des logements des anciens. Cela nous permet d'envisager des actions intergénérationnelles, la création d'un jardin... Nous envisageons d'ailleurs un événement inaugural festif à l'été 2021, en espérant pouvoir se réunir à nouveau.

Bureau de l'association : Maël Robert, président ; Françoise Davoury, secrétaire ; Xavier Briot trésorier. Vous pouvez les contacter à : tillounmontmartin@gmail.com ou 06 43 32 07 11.



Comment nos commerçants vivent la crise sanitaire ?

Nous sommes allées à la rencontre des gérants des différents commerces de Montmartin, afin de leur donner la parole. Après deux confinements et un couvre-feu depuis le début de l'année, comment vivent-ils la crise sanitaire ? Bien sûr, selon la situation, le secteur d'activité « essentiel » ou « non essentiel », le vécu est variable. Le maître mot est cependant l'adaptation : tous ont dû changer leur façon de travailler.

Les commerces alimentaires ont pu rester ouverts pendant les confinements et

la consommation a heureusement été globalement stable. Avec un regain de la demande en produits locaux, il y a eu un léger pic sur les fruits et légumes au premier confinement, mais les habitudes de consommation sont vite revenues à la normale. Le boucher constate une baisse de la consommation de viande à Noël et à Pâques surtout, car les familles n'ont pas pu se retrouver comme les années précédentes.

Ceux qui ont dû fermer se sont réinventés : click and collect, vente à emporter... Le restaurant propose par exemple des plats préparés le midi et une offre de pain, qui fonctionnent bien. Ces nouveaux modes de commercialisation permettent de maintenir une activité, mais supposent une nouvelle organisation pas toujours évidente. Un commerçant souligne que « cela demande d'être disponible tout le temps de manière assez décousue, de

faire beaucoup d'allers retours, les gens ne le voient pas forcément ».

Avec les changements réguliers de situation, les pics d'activité en sortie de confinement peuvent être éprouvants pour les coiffeurs par exemple et la gestion des stocks difficile, pour les fleurs notamment. Certains soulignent que le couvre-feu n'est pas sans effet, car il est parfois impossible de rattraper le week-end le manque à gagner des soirs de semaine. Tous confirment avoir bien reçu les aides annoncées de l'Etat, même si les délais de versement sont fluctuants et les montants parfois insuffisants.

Nous tenons à remercier tous les commerçants d'avoir pris le temps d'échanger sur leur ressenti, et à les assurer de notre soutien, en espérant bientôt des jours meilleurs !

Une pizzeria à Montmartin

Les anciens locaux de la boulangerie rue Jean-Claude Ménard en centre-bourg ont été reconvertis pour accueillir une pizzeria en vente à emporter, « Au grand large ». L'ouverture est prévue pour le 6 avril prochain.



LA MAIRIE
DE MONTMARTIN-SUR-MER
1 Place Pierre Pigaux,
50590 Montmartin-sur-mer

vous accueille

**le lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h30 et le samedi de 10h à 12h**

(nouveaux horaires liés au contexte sanitaire).

Une permanence d'élus est assurée le samedi de 10h à 12h .

Dans la mesure du possible, merci de prendre rendez-vous.

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone

au 02.33.47.54.54

ou par mail à l'adresse

montmartinsurmer@orange.fr